



BANQUET D'AUTOMNE



Le dimanche 17 octobre s'est déroulé le traditionnel banquet d'Automne.

M. Crespo et Mme Chiumenti lançaient la fête par un mot d'accueil à la centaine d'ainés, et remerciant tous les intervenants qui participent chaque année à la réussite de ces retrouvailles : le personnel technique, de restauration et de service, les élus et les membres du CCAS.

A la fin du sympathique repas, les yeux se tournèrent pour découvrir la présentation, par Maria Alexandre, d'un extrait de la vidéo « *Sur les chemins du gypse* » qui rappela de nombreux souvenirs à nos aînés, qui nous l'espérons, auront eux aussi des choses à raconter pour compléter la vidéo.

L'après midi se poursuivit dans une ambiance chaleureuse entre histoires drôles, musique et danses.

Et comme chaque année, nous nous sommes donnés rendez vous le jeudi 9 décembre pour le goûter de Noël.

DÉPARTEMENTALE 17 : UN CHANTIER TRÈS LOURD

Cet axe très fréquenté est fermé à la circulation depuis décembre 2009, date d'apparition d'un fontis.

Les forages qui serviront à combler les cavités en partie effondrées (voir Vaux Nouvelles n°71-juin 2010) ont permis le passage de caméras afin de vérifier l'état des lieux et l'avancement des travaux. Ces caméras ont mis en évidence de nouvelles galeries, non répertoriées sur les cartes de l'Inspection Générale des Carrières. D'une hauteur d'environ 4 mètres, larges de 5 à 6 mètres, elles constituent des dangers poten-

tiels qu'il faut neutraliser. Ces découvertes ont contraint le Conseil Général à étendre ses travaux de consolidation et à entreprendre de nouveaux forages de vérification tout au long de la D17.

Ainsi sécurisée, et sauf intempéries, cette route sera à nouveau ouverte à la circulation au cours du premier trimestre 2011.

VIDEO PROTECTION

La Préfecture des Yvelines a donné son feu vert à l'installation d'un équipement de vidéo protection dans notre ville. Ce dispositif a été présenté lors d'une réunion publique qui s'

est tenue le mercredi 3 novembre, à l'Espace M.CuChe. Les travaux devraient être terminés à la fin de cette année. Rappelons que les huit caméras installées permettront de protéger la Martinière et les parkings. Elles seront opérationnelles de jour comme de nuit. Leur rôle: dissuasion et aide à la résolution de faits délictueux.

LES TRAVAUX DANS LA COMMUNE

Le centre ville : Après une longue période d'interruptions, le chantier "Spirit" du centre ville devrait se terminer à la fin de l'année. Début novembre, les bâtiments seront raccordés aux différents réseaux: assainissement, électricité, téléphone. Nous pouvons enfin engager les travaux de notre future mairie. Clin d'œil à l'histoire, ce bâtiment sera construit à l'emplacement de l'ancien Hôtel de Ville. Sa situation centrale permettra un accès plus facile.

La voirie : En voirie lourde, le boulevard Loiseleur, la sente des Hauts Prés, le chemin des Champeaux ont été refaits.

Sur le Chemin des Acacias et une partie des Champeaux, ERDF procède à un renforcement de ligne qui les oblige à enfouir leurs câbles. Les opérations d'enfouissement étant très onéreuses, nous profitons de cette opportunité pour faire disparaître les fils téléphoniques. Fin du chantier courant décembre.

Une nouvelle campagne de bouchage de nids de poule doit débuter. Ce sera la troisième de l'année, au lieu d'une seule habituellement, car les routes ont été très malmenées l'hiver dernier. Souhai-

tons que les prochains mois soient plus cléments.

L'assainissement : Le programme quinquennal d'assainissement se termine avec un chantier qui a débuté boulevard Angibout. Le raccordement à la rue du Temple a été réalisé et le nouveau réseau se prolongera chemin des Hulins et chemin des Hauts Vals.

Les riverains de l'avenue de Cherbourg seront conviés à une réunion d'information préalable à l'ouverture du chantier d'assainissement qui concernera une partie de cet axe avant la fin 2010.

Jean-Pierre Couteleau

FORUM DES ASSOCIATIONS

Le Forum des associations est un rendez-vous incontournable des vauois en quête d'activités diverses et variées pour une rentrée pleine de bonnes résolutions. Cette année, le Judo-Club, le club de Karaté et l'ADGV ont proposé des démonstrations qui ont permis de faire patienter les futurs adhérents en attente d'inscriptions. Comme chaque année, les nombreux visiteurs ont pu apprécier le dynamisme de la vie associative vauoise et la diversité que nous cherchons toujours à enrichir. Nous vous rappelons que le plupart des associations sont présentes sur le site de la mairie, à la rubrique « culture et loisirs » avec souvent un lien qui renvoie sur leurs propres sites. Rendez-leur visite.

Micheline Deleau





Le récital de l'ensemble Polymnia à St-Pierre-ès-Liens.

JOURNÉES DU PATRIMOINE

« Les Grands Hommes : quand femmes et hommes construisent l'Histoire ».

Cette année deux manifestations exceptionnelles ont marqué ces journées du Patrimoine, l'une illustrant la musique française du XIXe siècle, la seconde consacrée à une activité locale qui a généré pendant près de deux siècles une importante source de travail et de revenus : l'extraction du gypse.

En effet, samedi 18 septembre, c'est en musique que se faisait la visite de l'église : l'ensemble Polymnia faisant sa dernière mise en voix pour le concert de 16 h 30 consacré à des compositeurs français du XIXe. Si le timing était serré, puisqu'il fallait libérer les lieux pour la messe de 18 h 30, musiciens et chanteurs, sous la conduite de Gilles Gaubert, ont littéralement saisi un auditoire nombreux par la haute qualité de leur prestation. L'évacuation des lieux aurait pu être longue si une invitation pour un échange convivial autour d'un rafraîchissement n'avait attiré le public vers les terrasses du château. Cette étape offrait un cadre prestigieux pour conclure, en compagnie des propriétaires, un après-midi aussi riche.

Un grand merci pour le concours efficace offert par les différentes instances de la municipalité de Vaux ainsi que la communauté de communes Vexin-Seine qui ont optimisé l'initiative de l'association Avril. Un grand merci également à tous ceux qui ont manifesté leur

générosité au profit de la restauration de l'orgue.

- Les travaux restent nombreux et nous accueillons très chaleureusement toute personne disposée à consacrer un peu de temps à la tâche au sein d'une des équipes du projet.

Renseignements 01 30 99 64 43
Le programme du dimanche 19 septembre, également à l'église, était la projection d'une vidéo sur la vie des carrières à l'époque de l'extraction du gypse, qui contribua à l'économie de notre village pendant des décennies. De nombreux Vauxois ont eu le plaisir de découvrir ce qui fait encore le souvenir de nombreux habitants et appartient spécifiquement à notre patrimoine.

C'est à la curiosité, à l'enthousiasme, à la ténacité de trois Vauxoises récemment installées à Vaux, que nous devons ces témoignages émouvants avec des photos d'époque. C'est également avec enthousiasme et générosité que les témoins vauxois ont ouvert leur porte et parlé de leurs souvenirs. Les associations Avril et Entre Seine et Jardins ont organisé cet événement pour les journées du Patrimoine.

- Nous sommes à la recherche de suggestions et de témoi-



© Photo AVRIL

gnages : une soirée projection est proposée le samedi 20 novembre à 20 h à l'Espace Marcelle-Cuche.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter Maria Alexandre au 01 34 74 48 17 ou mimi78@free.fr
Avril

Le circuit intercommunal des journées du Patrimoine

Cette année, le thème choisi par Vexin-Seine était « l'archéologie vexinoise », commenté par Pierre-Jean Trombetta, archéologue, et son confrère Olivier Ruffier.

Ce samedi 18 septembre, le départ a eu lieu à Vaux, sur le parvis de l'église Saint-Pierre-ès-Liens, après un café accompagné de viennoiseries.

Le musée archéologique du Val-d'Oise, à Guiry-en-Vexin, a fait découvrir à de nombreuses personnes le riche et très lointain passé de notre région, notamment le site gallo-romain de Genainville auquel sont consacrées deux grandes salles.

Bruno Caffin, le Maire de Brueil-en-Vexin, nous a présenté la Cave-aux-fées, une sépulture néolithique maintenant à ciel ouvert.

La deuxième sépulture, une « allée couverte », a constitué l'étape suivante aux Mureaux, avant le retour à Vaux où l'ensemble vocal Polymnia a interprété dans l'église des chants sacrés de Franck, Saint-Saens et Fauré (voir article Avril).

Cette belle journée s'est clôturée par une collation sur la terrasse du château de Vaux que les propriétaires, M. et Mme Hedengren, avaient mis à la disposition des choristes et de leurs auditeurs.

L.-O. Baschet

Délégué au Patrimoine



L'allée couverte aux Mureaux.



Le pot de clôture au château de Vaux.



La Cave-aux-Fées à Brueil-en-Vexin.



FÊTE DES QUARTIERS

Les Groux en fête

Il fallait vraiment inaugurer cette première rencontre de voisins du quartier des Groux un samedi soir froid et pluvieux de novembre, non pardon de juin.

Mais ils sont venus les voisins, certes pas nombreux mais motivés pour une première dans ce quartier. Et bien cette soirée s'est terminée confortablement, chaleureusement et au chaud chez l'un, arrosée de champagne de l'autre. On remet ça l'année prochaine ?



L'île de Vaux fait la fête

Comme chaque année, l'île de Vaux a organisé, avec l'aide de la municipalité et des services techniques, sa fête de quartier, le samedi 26 juin.

Plus de 60 personnes.

Au programme : deux agneaux cuits à la broche sur place par Emmanuel Babin, plats, salades, desserts, vins et boissons apportés par les convives, et un excellent orchestre bénévole. Les danseurs ont été de la partie. Belle occasion pour rencontrer les nouveaux, et mieux connaître également les îliens éloignés : l'île mesure en effet plus de 2 km de longueur et les îliens ne se connaissent pas tous.

Du bébé de 2 mois aux octogénaires, toutes les générations étaient représentées. Le dîner a été bien arrosé mais cette année, personne n'est tombé à l'eau!

C'est tard dans la soirée que les derniers convives sont rentrés chez eux.

Rendez-vous est pris pour l'année prochaine.

La rentrée du Jonquet

Le 5 septembre une partie des habitants du Jonquet, hélas trop peu nombreux, se sont retrouvés au bout de l'impasse pour partager un repas en commun.

Chacun et chacune avaient apporté un ou plusieurs plats, un ou plusieurs desserts, quelques bonnes bouteilles que nous avons disposé en buffet à la disposition de tous.

Le traditionnel barbecue a grillé saucisses, merguez, cuisses de poulets et autres brochettes. L'odeur qui s'en dégagait nous mettait l'eau à la bouche tandis que nous trinquions à la santé de tous nos voisins!

Le buffet le plus riche fut celui des desserts, nous avons visiblement une armée de bonnes pâtisseries dans cette résidence.

L'ambiance bon enfant comme toujours, nous a permis de discuter plus longuement avec nos voisins, de nous donner des nouvelles des enfants qui ont grandi aux Jonquets, des anciens voisins, bref de parler ensemble.

A ceux qui n'ont pas osé ou pu venir cette année, nous leur donnons rendez-vous l'an prochain.

Bien à vous et à bientôt de vos nouvelles.

Danielle Hautbois.

ADGV : DES NOUVEAUX PROFS

L'association a accueilli cette année trois nouveaux professeurs :

- Martine Martini, cours de country le lundi à 21 h.
- Martine Lefèbre, cours de yoga le mardi à 19 h et à 20 h 15.
- Khan.briard, cours de danse de salon, le mercredi à 21 h.

Bienvenue à ces professeurs qui viennent compléter l'équipe formée de Pascale, Fabienne, Samuel, Suzy et Véronique pour la gym ; Cécile pour le modern'jazz, classique, Eveil ; Géraldine pour le Qi gong ; Claire pour le Feldenkrais.

L'ADGV propose aux Vauxois, et amis des Vauxois, 22 cours pour les petits, jeunes et adultes. Ces cours sont animés par 12 professeurs soucieux de faire apprendre des techniques à chaque adhérent pour maintenir son corps, et son esprit, en bonne santé.

Si un de ces cours vous intéresse, il n'est pas trop tard pour vous inscrire.

Renseignements auprès de : Nicole au 06 63 65 21 32.

A noter : prochain stage de Qi gong, le dimanche 12 décembre. S'inscrire par mail (par notre site : www.adgv.asso.fr) ou au 06 73 64 63 15 (laisser votre message).

M.U



Martine (yoga) et Géraldine (qi gong).

La commission culturelle de Vaux-sur-Seine, organise à compter du 21 novembre 2010, un rendez vous mensuel de voitures anciennes le 3^{ème} dimanche de chaque mois de 9 h 30 à 12 h sur le parking de la gare de Vaux.

Renseignements
Jean-Claude Bréard
01 30 22 25 12
E-mail jcbreard@orange.fr

MARCHÉ DE NOËL DES ENFANTS

Samedi 11 décembre
de 10 h à 17 h.

Espace Marcelle-Cuche



CAISSE DES ÉCOLES

Les parents de la Caisse des Ecoles préparent activement et avec enthousiasme le marché de Noël 2010. A cette occasion l'Espace Marcelle-Cuche revêtira avant l'heure une jolie parure de fête colorée et chaleureuse.

Vous serez accueillis au rythme de musiques de circonstance. Les productions des enfants des écoles, confectionnées avec l'aide de leur maître ou maîtresse seront à la vente. Du véritable «made in Vaux-sur-Seine»! Petits et grands pourront rencontrer notre père Noël vaugeois et immortaliser ce moment par une photo souvenir. Nul doute que vous trouverez au travers des ateliers proposés sur le thème de Noël, l'opportunité de mettre en œuvre votre créativité.

Animations et pause gourmande ponctueront agréablement cette journée.

Alors, pour le plaisir de se retrouver et celui d'offrir... Rendez-vous le samedi 11 décembre 2010 de 10 h à 17 h !

URGENCES GAZ NATUREL

appeler le GrDF au 0800 47 33 33 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Raccordement au gaz naturel
appeler le GrDF au 0810 224 000 (prix d'un appel local).

Si vous avez un contrat de gaz naturel ou d'électricité Gaz de France DolceVita : 09 69 324 324 (appel non surtaxé) ou sur le site :

www.dolcevita.gazdefrance.fr

La liste des autres fournisseurs de gaz naturel et d'électricité présents dans la commune est disponible sur le site de la Commission de Régulation de l'Energie : www.cre.fr



La prochaine campagne des Restos du Cœur reprendra le Lundi 29 Novembre 2010 et se terminera fin mars 2011.

Afin de pouvoir en bénéficier, vous êtes priés de vous présenter pour l'inscription le Jeudi 25 Novembre 2010 de 10 h à 11 h 30 au Cosec, avenue de la Gare à Vaux-sur-Seine.

Il n'y aura plus d'inscriptions le jour de l'ouverture.

**Pour vous inscrire
apportez les documents
suivants
selon votre situation**

- Carte d'identité ou titre de séjour.
- Livret de famille ou justificatifs d'Etat Civil des personnes à charge.
- Attestation de sécurité sociale.
- Attestation CMU.
- Justificatifs des ressources des 3 derniers mois : (bulletins de salaires, versement indemnités journalières, relevés de pension y compris les retraites complémentaires, versement RMI).
- Justificatifs des 3 derniers paiements des Assédic.
- Dernières attestation des Allocations familiales.
- Dernière quittance de loyer ou justificatifs des remboursements de crédits pour l'accession la propriété.
- Pension alimentaire (décision du Tribunal).
- Avis d'imposition sur les revenus 2009.
- Certificat de scolarité.
- Bourses des études supérieures.
- Dossier d'endettement.

Pour tous renseignements :
Téléphonez au 01 34 74 29 51
Odette BREARD.

LA CROIX-ROUGE DE MEULAN « EN MARAUDE »

La Délégation Locale va bientôt ajouter à ses activités un dispositif d'urgence apportant une aide immédiate aux personnes sans domicile fixe de la localité.

Ce dispositif, appelé également Equipe Sociale Mobile (ESM) a pour vocation le transport des personnes sans abris vers des lieux d'accueil, ainsi qu'une aide sur place (vêtements, couvertures, boissons chaudes ...), sans les leur imposer.

Du 1^{er} novembre au 31 mars, la Croix-Rouge met à disposition du centre 115 un véhicule léger et une équipe de bénévoles, à raison d'une vacation par semaine, doublée d'une astreinte par semaine en cas de grand froid.

Ces missions débutent généralement vers 20 h pour s'achever en fin de soirée vers minuit, à des dates convenues à l'avance en fonction des bénévoles disponibles.

Notre action vous intéresse et vous disposez de quelques heures par mois pour aider les personnes en difficultés ? Rejoignez notre équipe de bénévoles.

Contact :

CRF – Délégation Locale, 25 avenue des Aulnes, 78250 Meulan
Tél. 01.34.74.97.09 - les mardi, jeudi et vendredi de 10 h 30 à 12 h
Ou par mail : crf78.dlmeulan@orange.fr

**Prochain Don du sang
le 4 décembre de 15 h à 20 h au COSEC
(salle des sports) Avenue de la gare**



**L'IMPORTANCE
DU DON DE
SANG**

Le sang est indispensable au fonctionnement du corps humain. Composé de plasma, de plaquette, de globules rouges et blancs, le don du sang permet de soigner chaque année un million de malades en France. 1700 dons quotidiens sont nécessaires pour couvrir les besoins en produits sanguins des 280 établissements de santé franciliens. La transfusion sanguine est essentiellement utilisée dans le traitement de nombreuses pathologies.

Pour les leucémies, lorsque la chimiothérapie a détruit les cellules de la moelle osseuse, on a recours aux plaquettes et aux globules rouges.

Pour l'hémophilie, les grandes brûlures, le traitement des maladies infectieuses comme la drépanocytose. Le plasma et de médicaments issus du plasma sont essentiels.

Pour les hémorragies importantes lors d'un accouchement, une opération chirurgicale ou un accident, on procède à une

transfusion de globules rouges. Une baisse des stocks de sang est prévue cet automne. Il est donc primordial d'anticiper pour que les dons ne fléchissent pas et que les besoins des malades soient satisfaits.

C'est pourquoi chacun doit se mobiliser.

Les conditions générales pour donner son sang :

- Les hommes et les femmes de 18 à 70 ans (jusqu'à 65 ans pour un don de plasma ou de plaquettes)

- Les personnes reconnu(e)s médicalement aptes au don.

- Peser plus de 50kg
Une carte d'identité est à prévoir pour le premier don.

Pour plus d'informations, consultez le site internet : www.dondusang.net

**L'ASSOCIATION
TRAIT D'UNION**

a besoin de deux bénévoles motivées, libres dans la journée pour l'aider à l'alphabétisation de jeunes femmes.

Pour toute information,
téléphonez au
01 34 92 92 62



**UNE NOUVELLE DÉCHÈTERIE
POUR LES COMMUNES
DU SIVATRU**

Le SIVATRU a mis en service une déchèterie intercommunale dans l'Ecopôle de Triel-sur-Seine, Chemin des Moines, le 1^{er} septembre 2010.

Cet équipement, situé à proximité du centre de traitement des déchets ménagers CYRENE, est réservé aux habitants des dix communes adhérentes.

Sur une superficie d'environ 2800 m² pour les équipements et 2200 m² pour les espaces verts, la déchèterie compte huit quais de déchargement et deux alvéoles dédiées aux déchets verts et aux gravats.

Des locaux spécifiques ont été aménagés pour le stockage des déchets toxiques et des appareils électriques et électroniques (DEEE).

Des bornes d'apport volontaire pour l'huile végétale et minérale, les vêtements, le tri sélectif et le verre sont également à disposition des usagers.

Organisé sur deux niveaux, cet équipement doit permettre aux usagers de déposer les déchets dans de bonnes conditions (amélioration des conditions de circulation notamment) et d'augmenter le taux de valorisation de certaines matières comme la ferraille, le carton, les déchets verts...

Dorénavant, plus besoin d'autorisation préalable à retirer à la mairie pour chaque dépôt !

Pour bénéficier des services de la nouvelle déchèterie, les particuliers doivent se faire établir une carte d'accès permanente soit en mairie, soit lors de leur première venue, sur présentation d'une pièce d'identité et



d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Les apports sont autorisés dans la limite de 1 m³ tout déchet confondu, par foyer et par passage, et de cinq passages par mois maximum.

HORAIRES D'OUVERTURE :

LUNDI : 13 H 30 À 17 H 30

MERCREDI : 9 H À 12 H ET 13 H 30 À 17 H 30

VENDREDI : 9 H À 12 H ET 13 H 30 À 17 H 30

SAMEDI : 9 H À 17 H

DIMANCHE : 9 H À 13 H



AUX BONS GESTES DU TRI SÉLECTIF

Depuis le mois de septembre, le SIVaTRU engage une démarche pour l'amélioration de la qualité du tri sélectif. Cette nouvelle démarche qualité consiste à contrôler le contenu superficiel des bacs de tri sélectif des pavillons (emballages et verre) avant le passage des équipes de collecte afin d'éviter que les bacs de tri contenant des erreurs importantes ne soient ramassés avec la collecte sélective.

En effet, le contenu des bacs de tri sélectif est trié mécaniquement puis manuellement au centre de tri. Éviter d'y mettre des déchets indésirables, c'est aussi permettre au personnel de travailler dans de meilleures conditions.

Par ailleurs, le coût d'une tonne de déchets non recyclables jetés dans les bacs de tri sélectif est deux fois plus élevé que le coût de cette même tonne de déchets jetés directement avec les ordures ménagères.

Sans compter l'impact négatif de certaines erreurs de tri : elles peuvent souiller toute une benne de collecte sélective...et ainsi anéantir les efforts de tri d'une bonne partie des Vauxois !

Les bacs de tri sélectif sont donc contrôlés régulièrement par l'Agent d'environnement du SIVaTRU.

Les habitants dont les bacs de tri comportent des erreurs importantes voient leurs bacs marqués d'un adhésif « Tri non conforme » et trouvent dans leur boîte aux lettres un document expliquant la raison du refus du bac à la collecte sélective.

Le bac peut alors

- être retrié grâce aux indications de ce document et présenté à la prochaine collecte sélective,

- présenté à la collecte d'ordures ménagères afin d'être vidé pour ensuite repartir correctement de zéro !

Les habitants dont les bacs de tri contiennent des erreurs n'induisant pas un refus du bac sont félicités et encouragés à corriger leurs petites erreurs grâce au document déposé dans leur boîte aux lettres permettant de les aider à améliorer le tri à la maison.

Les bons trieurs, quant à eux, sont vivement encouragés à poursuivre sur leur lancée !



Nous rappelons que les encombrants ne doivent être sortis que la veille de la collecte. Cette collecte est effectuée le deuxième mercredi de chaque mois.

Tout dépôt en dehors de cette collecte est interdit et entraîne une amende pour la personne indélicat.

TRIBUNE D'EXPRESSION

Opération LOGIREP : des logements sociaux, mais pour qui ?

La première étape de la construction de logements sociaux à Vaux, devant répondre selon Monsieur Le Maire à une demande « pressante et importante » des familles vauvoises, vient d'être franchie avec l'aboutissement du programme « LOGIREP » à l'entrée de la ville. Petit bémol toutefois, car la commune n'a pu présenter des dossiers que pour l'attribution de 7 logements sur les 22 construits, les autres étant réservés (1% patronal et préfecture). La commune se verra donc imposer les familles qui occuperont les 15 logements restants, sans pouvoir émettre le moindre avis.

Les conditions d'attribution restent obscures, les exigences semblant très différentes selon que le dossier du demandeur passe par la commune ou par le biais du 1%.

Nous nous étonnons du montant des charges locatives dont le montant paraît très élevé par rapport au loyer de base et nous interrogeons sur le prix facturé aux locataires pour les places de stationnement.

Si la commune connaît, il est vrai, un déficit de logements sociaux au regard de la loi SRU, nous considérons que ce retard ne doit pas être rattrapé trop rapidement ni à n'importe quel prix. C'est d'autant plus vrai que ce ne sont pas forcément les Vauxois demandeurs qui en bénéficieront, malgré les réels besoins d'une partie d'entre eux payant souvent très cher en contrepartie d'un logement pas toujours décent.

Profitez de cette tribune pour souhaiter la bienvenue à notre nouveau Député, Arnaud Richard, qui succède à Pierre Cardo, et qui, en poursuivant les dossiers ouverts par son prédécesseur, compte déjà des débuts de succès à son actif (voir la défense de la forêt de L'Hautil).

Bienvenue Arnaud !

Gérard WELKER, Blandine PREVOST, Thierry LACHAUD, Corinne ROBIN, Marc BRESCIANI pour l'équipe « A Vaux Marque... ! ».

mail : contact@avauxmarque.com

BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX

RAPPEL

**IL EST TOLÉRÉ
DU 15 SEPTEMBRE AU 31 AVRIL,
DU LEVER DU JOUR JUSQU'À L'EXTINCTION
TOTALE DU FEU À 12 H.**

**LE BRÛLAGE EST INTERDIT LES
DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS.**

- IL EST INTERDIT À UNE DISTANCE MINIMALE DE 20 M DES VOIS DE CIRCULATION ET DES CONSTRUCTIONS ET À UNE DISTANCE INFÉRIEURE À 200 M DE LA FORÊT.

- IL EST INTERDIT LES JOURS DE GRAND VENT.

**IL DOIT-ÊTRE SOUS SURVEILLANCE
AVEC LES MOYENS NÉCESSAIRES
POUR ÉTEINDRE LE FEU À TOUT MOMENT.**

MERCI

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAITS DE LA SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2010

Etaient présents :

M. Julien Crespo, M. Jean-Claude Bréard, Mme Corinne Robin, M. Gérard Moneyron, Mme Michéline Deleau, M. Jean-Pierre Couteau, Mme Ana Monnier, M. José Harter, M. Jean-Claude Waltrégn, M. Michel Le Guillevic, Mme Annick Riou, Mme Sylvie Leclercq, M. Marcel Botton, Mme Naziha Benchehida, M. José Lerma, Mme Martine Gardin, Mme Natacha Lemarchand, Mme Aurore Lancéa, M. Gérard Welker, Mme Blandine Prévost, M. Marc Bresciani.

Absents :

Mme Brigitte Chiumenti, M. Didier Duchaussoy, M. Luc-Olivier Baschet, Mme Catherine Papalski, M. Thierry Lachaud, Mme Corinne-Elisabeth Robin.

Pouvoirs :

Mme Brigitte Chiumenti a donné procuration à Mme Annick Riou. M. Luc-Olivier Baschet a donné procuration à Mme Ana Monnier. M. Thierry Lachaud a donné procuration à Mme Blandine Prévost. Mme Corinne-Elisabeth Robin a donné procuration à M. Marc Bresciani.

Soit : En exercice : 27 Présents : 21 Votants : 25

Mr Crespo précise qu'un point est à rajouter à l'ordre du jour, relatif à une demande de financement au titre du F.A.U.

M. Welker souhaite que la composition de la commission travaux soit modifiée.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Mme Annick Riou est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE

Le compte rendu de la séance du 21 juillet 2010 est adopté à l'unanimité, Mme Prévost s'abstenant car absente lors de cette séance.

DÉCISIONS

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises depuis la dernière séance.

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : LANCEMENT DE LA PROCÉDURE.

M. Bréard rappelle que le Conseil Municipal de la commune de Vaux sur Seine a approuvé le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) par délibération en date du 20 décembre 2005.

Les grandes orientations et les grands objectifs de ce document d'urbanisme sont fixés pour plusieurs années, à travers notamment le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.).

Ceci étant, il s'avère nécessaire, tout en respectant l'économie générale du P.A.D.D., de faire évoluer certains éléments du P.L.U. et de procéder aux ajustements nécessaires d'un document toujours perfectible.

Les objectifs de cette révision sont notamment les suivants :

- S'assurer de la conformité du P.L.U. avec les autres documents d'urbanisme (SDRIF, Charte Paysagère, PLHi)

- Rendre le document graphique plus lisible avec une mise à jour du fond de plan.

- Conforter et développer les secteurs d'urbanisation avec une nouvelle écriture du règlement : souplesse dans l'implantation du bâti, ouverture de secteurs urbanisables, favoriser la densité urbaine de centre-ville,
- Rectifier les erreurs matérielles.

Il convient ici de préciser qu'une procédure de révision simplifiée a été décidée par délibération du Conseil Municipal en date du 7 juillet 2008 afin de lever l'Espace Boisé Classé (EBC) sur environ 25 hectares du Massif de l'Hautil.

Devant le jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Pontoise ordonnant l'arrêt de l'exploitation de stockage de matériaux sur le site concerné, il est proposé de procéder à l'annulation de cette procédure de révision simplifiée.

La procédure de révision générale prévue par le Code de l'Urbanisme comprend quatre phases :

- prescription de la révision et définition des modalités de la concertation.

- élaboration du projet de révision du P.L.U. jusqu'à l'arrêt de ce projet et le bilan de la concertation.

- procédure d'enquête publique.

- approbation du P.L.U. révisé.

Afin de mener à bien la procédure de révision générale, il est proposé

de confier la réalisation des études nécessaires à un bureau d'études sélectionné après mise en concurrence.

Par ailleurs, il est proposé au Conseil Municipal les modalités de concertation suivantes :

- Information régulière dans le bulletin municipal.

- Information sur le site internet de la commune.

- Mise à disposition d'un registre en Mairie pour recueillir l'avis de la population.

- Organisation d'au moins une réunion publique.

M. Welker souhaite que soient précisés les secteurs urbanisables. M. Bréard indique qu'il s'agit des terrains situés entre le Chemin du Bois Bouillon et le Chemin de la Belette.

M. Crespo souligne que l'ouverture de secteurs urbanisables sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal, après travail des différentes commissions et avis des vauois et invite tous les membres du Conseil Municipal à contribuer à la réflexion au travers des différentes commissions et réunions.

A l'unanimité, le Conseil Municipal annule la procédure de révision simplifiée du P.L.U. prescrite le 7 juillet 2008.

A la majorité (5 voix contre : M. Welker, M. Lachaud, Mme Prévost, M. Bresciani, Mme Corinne-Elisabeth Robin), le Conseil Municipal :

- **Prescrit la révision générale du P.L.U. de Vaux sur Seine sur l'ensemble du territoire communal,**

- **Approuve les objectifs ci-dessus définis,**

- **Approuve les modalités de la concertation,**

- **Autorise le Maire à solliciter l'allocation d'une dotation pour couvrir les frais nécessaires à la révision auprès des Services de l'Etat.**

ACQUISITIONS DE TERRAINS EN ESPACES NATURELS SENSIBLES : DEMANDE DE SUBVENTION.

M. Bréard expose à l'assemblée que dans le prolongement des jardins familiaux sis sente des Hauts Prés, différents propriétaires souhaitent céder leurs parcelles non bâties, situées en zone inondable (zone N du P.L.U. de Vaux sur Seine) : parcelles AM 308- 309- 310- 311 et 314 pour 2540 m².

La commune étant déjà propriétaire des parcelles AM 312 et AM 313 d'une contenance totale de 856 m², ce seront ainsi 3.400 m² d'un seul tenant, propriété de la commune, qui pourront être valorisés en espace vert ouvert au public ou en jardins familiaux.

Après négociation et selon l'évaluation des domaines, la commune pourrait acquérir ces parcelles au prix de 13.100 €. Ces parcelles étant situées en Espace Naturel Sensible, leur acquisition peut faire l'objet de financement de la part du Conseil Général des Yvelines et de l'Agence des Espaces Verts, à hauteur de 80 %.

A la majorité (5 voix contre : M. Welker, M. Lachaud, Mme Prévost, M. Bresciani, Mme Corinne-Elisabeth Robin), le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les actes d'acquisition de ces parcelles et à solliciter les subventions auprès du Conseil Général des Yvelines et de l'Agence des Espaces Verts.

REPRISE DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES EN ÉTAT D'ABANDON

La reprise des concessions ne peut intervenir avant un délai de 30 ans à compter de l'acte de concession et la procédure ne peut être engagée que 10 ans après la dernière inhumation faite dans le terrain concédé. Il faut par ailleurs que la concession soit en état d'abandon c'est-à-dire qu'elle ait cessé d'être entretenue.

Après un 1^{er} constat de l'état d'abandon effectué en 1992, un nouveau procès verbal a été établi le 20 septembre 2010 pour constater que l'état d'abandon n'a pas été interrompu.

M. Crespo précise qu'un programme annuel de reprise de 20 sépultures est prévu sur plusieurs années.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à reprendre et à remettre en service les concessions suivantes de l'ancien cimetière :

N°6 : HAVARD & GOUJON - N°8 : LOUVET-TELLIER - N°10 : non identifiée - N°11 : non identifiée - N°12 : non identifiée - N°16 : GASS & GARDET - N°17 : non identifiée - N°18 : non identifiée - N°19 : LEMONNIER - N°20 : RETIF FRANÇOIS - N°22 : BAURIN & DAILLY - N°23 : GARDET - N°24 : BELLE & CANTELOU - N°26 : FLEURY & LESUEUR - N°29 : LEDANOIS & LEGRAND - N°46 : non identifiée - N°48 : MOREAU - N°49 : GAIDON - N°65 : DOLNET & LECLERC & FAUNY - N°82 : THIBERVILLE.

PROGRAMME TRIENNAL D'AIDE À LA VOIRIE 2009-2011

M. Crespo rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 12 mars 2009, le Conseil Général des Yvelines a modifié les modalités de

l'aide aux communes en matière de voirie afin de permettre aux communes ayant subi des dégâts sur leur voirie de procéder à des travaux de remise en état.

Ainsi, les communes qui ont réalisé au 31 décembre 2010 les travaux ayant bénéficié de subvention en matière de voirie (52.380 € pour la rue du Temple et le Chemin des Acacias) peuvent se voir allouer une subvention complémentaire correspondant à 40 % d'augmentation du plafond de subvention (174.600 € HT porté à 244.440 € HT).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter auprès du Conseil Général des Yvelines une demande de subvention au titre du programme triennal de voirie 2009/2011.

SYNDICAT D'ÉNERGIE DES YVELINES : COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ 2009

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SEY 78 a adressé à la commune de Vaux sur Seine, adhérente au Syndicat, un rapport retraçant l'activité 2009. M. Couteleau en fait une présentation en séance, présentation qui ne nécessite pas de délibération.

Le compte rendu d'activité 2009 est consultable en Mairie.

ASSURANCE STATUTAIRE : RENÉGOCIATION DU CONTRAT GROUPE ADHÉSION

M. Crespo rappelle que le contrat groupe, qui garantit la commune des risques financiers découlant de ses obligations statutaires (maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, accident de service, maternité), arrive à échéance le 31 décembre 2010.

Le Conseil Municipal a, par délibération en date du 14 décembre 2009, décidé de se rallier à la mise en concurrence effectuée par le C.I.G. pour un nouveau marché qui prendra effet le 1^{er} janvier 2011 pour une durée de 4 ans avec possibilité de résiliation annuelle.

Au vu du dossier de consultation et sur décision du Conseil d'Administration du C.I.G., il a été décidé d'attribuer le marché à DEXIA SOFCAP répondant avec l'assureur CNP assurances.

La cotisation est ainsi proposée à 11,70 % de la masse salariale assurée, soit un taux identique au contrat précédent, contre les risques décès, accident de service, longue maladie et maladie longue durée, maladie ordinaire (avec franchise de 10 jours) et maternité, soit une prime de 85.377,94 € par an.

La participation aux frais du C.I.G. s'élève quant à elle à 0,12 % de la masse salariale assurée et vient en supplément du taux d'assurance.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer au contrat d'assurance groupe 2011-2014 selon les modalités décrites et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ÈRE} CLASSE

M. Bréard expose à l'assemblée que la technicité et la charge de travail au service urbanisme et environnement nécessitent le recrutement d'un agent spécialisé et expérimenté.

Afin de recruter une postulante, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des effectifs en ce sens, au 1^{er} novembre 2010.

CHARGES IRRÉCOUVRABLES : ADMISSION EN NON VALEUR

M. Crespo expose à l'assemblée les taxes et les produits communaux à présenter en non valeur que Monsieur le Trésorier Principal a transmis.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'admettre en non valeur les titres suivants : au budget principal :

- Factures cantine au titre de l'année 2002 : 332,94 €

- Sommes modiques au titre des années 2005 - 2007 : 328,84 €

au budget assainissement : 4,10 €

- Taxe de raccordement à l'égout au titre de l'année 2003 : 3.164,07 €

9 – OPÉRATION DE 8 LOGEMENTS SOCIAUX 194, RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

M. Crespo informe le Conseil Municipal qu'afin de raccorder l'immeuble dit « Blain » au réseau public d'eaux pluviales et au réseau public d'eaux usées, des travaux de renforcement ont été nécessaires pour un montant de 22.628,32 € HT.

Par ailleurs, le Préfet de la Région Ile de France a informé la commune par courrier en date du 7 juillet 2010 qu'elle est éligible à la première part du Fonds d'Aménagement Urbain réservée aux communes « dynamiques », communes dont le taux de croissance annuel de logements autorisés par rapport au nombre de résidences principales est

au moins égal à deux fois le taux moyen des communes éligibles au F.A.U., soit 2,40 %.

Le taux de croissance pour la commune de Vaux sur Seine est de 2,64 %. Les dépenses nécessaires à la réalisation d'un programme social peuvent être subventionnées à ce titre dans une enveloppe maximale portée pour la Commune de Vaux sur Seine à 45.355 €.

Aussi pourrait être pris en charge 80 % de la dépense, soit 18.103 €.

M. Crespo précise que le F.A.U. est alimenté par les prélèvements dus au titre de la loi SRU pour les communes ne comptant pas 20 % de logements sociaux.

M. Crespo souhaite préciser les modalités d'attribution des logements sociaux et rappelle que l'attribution des logements sociaux se fait en commission, selon le taux d'effort des ménages (soit 30 % des revenus). Par ailleurs, M. Crespo souligne que certains logements sociaux sont propriétés de sociétés collecteurs du 1^{er} patronal, aux conditions d'attribution spécifiques.

De manière générale, la commune dispose d'un minimum de 10 % des logements à attribuer. Avec la garantie communale des emprunts des bailleurs sociaux, le contingent Mairie peut passer à 30 %.

Ainsi, pour l'opération LOGIREP, la commune a pu attribuer 7 logements sur 22, en favorisant les demandes des vauvois.

M. Crespo précise à M. Welker que les travaux de renforcement des réseaux pour l'opération du 194, rue du Général de Gaulle sont sur domaine public. De la même manière, des travaux similaires de renforcement et de raccordement sont lancés pour l'opération Centre-ville.

L'achèvement de la construction de l'immeuble du 194 rue du Général de Gaulle est prévu pour le 1^{er} semestre 2011.

M. Couteleau précise que le retard de livraison des logements n'est pas dû à des travaux non réalisés par la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter la 1^{ère} part du F.A.U.

10 – Commission travaux assainissement : modification

Mme Prévost souhaite céder sa place au sein de la commission travaux assainissement à Corinne-Elisabeth Robin.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas procéder au scrutin secret et modifie la commission municipale travaux-assainissement constituée à présent de : Mme Benchehida, M. Couteleau, M. Duchaussoy, Mme Gardin, M. Baschet, Mme Papalski, M. Waltrégnny, Mme C.-E. Robin.

QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

Mme Deleau interpelle M. Bresciani sur un mail désobligeant qui lui a été adressé le 11 septembre ainsi qu'à l'ensemble des élus.

Mme Deleau déclare qu'elle ne s'est pas engagée dans la vie communale pour recevoir sur sa boîte mail personnelle des propos odieux et pour se faire insulter. Mme Deleau constate que les mails de M. Bresciani comportent toujours des propos dégradants sur les femmes.

Mme Deleau considère que ce mode d'opposition n'est pas constructif.

M. Crespo juge l'attitude de M. Bresciani lamentable.

M. Bresciani reconnaît que les termes employés étaient très forts, mais pas contre la gente féminine.

M. Couteleau informe qu'un nouveau policier municipal est arrivé sur la commune : M. Jean-Sébastien PODHAJECKI.

M. Bresciani souhaite connaître la position de la commune concernant le devenir des parcelles de l'Hautil que le comité de gestion a considéré comme terminé en matière d'aménagement.

M. Crespo informe le Conseil Municipal qu'il n'y a pas eu de transfert de propriété pour cette partie. A l'heure actuelle, le reboisement n'est pas terminé, la parcelle n'est pas délimitée. Aussi, la commune ne peut devenir propriétaire dans de telles conditions.

Par ailleurs, M. Crespo précise que la commune n'agira plus sur le Mas-sif de l'Hautil. Les décisions du Tribunal, du Sous Préfet et les actions de M. le Député incitent la commune à se dégager de toutes ses responsabilités sur cette partie du territoire communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25.

DATES À RETENIR

NOVEMBRE

20

Soirée projection-débat
la vie des carrières à l'époque de
l'extraction du gypse
20 h Espace M. Cuche

27

Projection *L'eau sèche*.
Hommage à Jean Olivier Hucleux
21 h Espace M. Cuche

Stage d'expression corporelle
10 h - 17 h Espace M. Cuche

28

Initiation Shiatsu
15 h - 18 h Espace M. Cuche

DECEMBRE

3

Téléthon
20 h 30 Espace M. Cuche
Retrospective des Comédies Mu-
sicales de Broadway à nos jours
Ensemble vocal Polymnia

4

Dégustation des produits du mar-
ché de Vaux de 11 h à midi.

Les scouts Guides de France se
mobilisent pour le Téléthon
samedi matin.

Marche des Pieds de Vaux
Départ du Cosc

9

Goûter de Noël
14 h Espace M. Cuche

10

Spectacle de Noël
Ecole maternelle
De 9 h à 11 h Espace M. Cuche

11

Don du sang
de 15 h à 20 h au Cosc

Marché de Noël
organisé par la caisse des écoles
10 h - 18 h Espace M. Cuche

12

Stage de Qi Gong
9 h 30 - 12 h Espace M. Cuche

18

Ecole d'initiation omnisports
Spectacle de jongleries
15 h - 17 h Espace M. Cuche

22

Cinéma - enfants : *Elfe*
14 h Espace M. Cuche

Du 15 au 31

Quinzaine commerciale
de l'association des commerçants
de Vaux-sur-Seine

BIBLIOTHÈQUE DE LA MARTINIÈRE

A VAUX P'TITES OREILLES :

Mercredi 10 novembre
mercredis 1^{er} et 8 décembre
10 h 30 Salle du conte
Séances de Kamishibai :
« à l'approche de Noël »

POUR LES POUSSINS DE MOINS DE TROIS ANS

Le mercredi 24 novembre
le mercredi 15 décembre
10 h 30 Salle du conte
une animation autour du livre



POUR LES ADULTES

jeudi 25 novembre à 14 h -16 h



jeudi 16 décembre à 14 h -16 h
Le Mille Feuilles, Café lectures,
L'occasion d'échanger autour
des livres lus et de faire de
belles découvertes !
N'hésitez pas à participer !

VENDREDI 3 DÉCEMBRE À 20 h 30

Filipok ou les contes de Lisba
par la Compagnie Sol Lucet Omnibus
dans la bibliothèque

Venez en famille, goûter le merveilleux des contes russes !
Chansons, marionnettes, castelet...

Les bibliothécaires regrettent le peu de participation aux Fan-
tasiaes Fantastiques du Théâtre de La Forêt.
Les comédiens ont fait revivre les textes d'Edgar Poe
avec beaucoup de verve et de talent.



NOUVEAUX VAUXOIS

Tout d'abord bienvenue à Vaux-sur-
Seine.

Comme chaque année l'occasion vous
est donnée de rencontrer le Maire, les
élus, divers intervenants de la com-
mune autour d'un pot d'accueil.

La date retenue est le dimanche 30
janvier 2011 à 11 h 00 à la salle de La
Martinière.

Pour recevoir une invitation, faites-
vous connaître directement à la Mairie
au 01 30 99 91 50 ou par notre site
www.vauxsurseine.fr.



BIENVENUE

À Jean-Sébastien Podhajecki
parmi nous depuis le mois
d'octobre en qualité de gar-
dien de police municipal.

Coup de pouce

**Carrelage-Marbre
Faïence-Mosaïque**
4 Square du Temple
78740 Vaux-sur-Seine
Tél : 06 70 13 96 72
frigo.bernard@free.fr

ABRI&SCIE
Aménagement bois
intérieur et extérieur
108 rue du Temple 78740 Vaux-sur-Seine
Tél : 06 78 39 73 52
abriandscie@free.fr

Prochaine parution Vaux Magazine N° 44
Remise des textes et photos avant le 20 décembre

JANVIER

9

Voeux de la municipalité
16 h Cinéma : *Safari*
18 h 30 Feux d'artifice
Espace M. Cuche

22

Ass. Gén. de l'ASV
Espace M. Cuche

23

Galette de la FNACA
Espace M. Cuche

29

Stage d'expression corporelle
Espace M. Cuche

30

Accueil des nouveaux vauvois
11 h salle de La Martinière

FEVRIER

16

Cinéma : *Adèle Blanc Sec*
14 h Espace M. Cuche

Rencontres du jeudi

**Jeux et goûter
de 14 h à 17 h**

Espace Marcelle-Cuche

Pour certains jeunes retraités ou
de plus anciens, il n'est pas ques-
tion de manquer le rendez vous
des « rencontres du jeudi ». En
effet deux jeudis par mois ils
(elles) se retrouvent dans une
salle de l'espace Marcelle Cuche
pour passer l'après midi ensemble.
Belote, scrabble ou autres
jeux avant de partager le goûter.
C'est un moment convivial et in-
tense qui peut permettre de rom-
pre avec des habitudes ou même
la solitude.

Alors si vous êtes sénior et joueur,
n'hésitez pas à les rejoindre et
participez aux « rencontres du
jeudi ».

**Jeudi 25 novembre
(goûter anniversaire)**

Jeudis 13 & 27 Janvier

Jeudis 10 & 24 Février

**Jeudis 10 & 31 Mars
(goûter anniversaire)**

MENSUEL GRATUIT RÉALISÉ PAR LE
COMITÉ DE RÉDACTION.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
JULIEN CRESPO.

MAQUETTE JHO

TIRAGE : 2 200 EXEMPLAIRES.

IMPRESSION PAR ART DIMENSION

SITE INTERNET : VAUXSURSEINE.FR